



Baie-Comeau

AVIS PUBLIC

**PROJET DE RÈGLEMENT
REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2022-1044 CONCERNANT
LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES ÉLUS DE LA VILLE DE BAIE-COMEAU**

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le 2 décembre 2010, le gouvernement a adopté le projet de loi n° 109 – Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

QUE cette loi oblige chaque municipalité à adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus et de le réviser avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, avec ou sans modification.

QUE le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux doit concerner, notamment, leur indépendance de jugement eu égard à leurs intérêts personnels, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites, les dons et autres avantages, l'utilisation de ressources de la municipalité ainsi que l'après-mandat.

QUE le conseil municipal de la Ville de Baie-Comeau adoptera un règlement remplaçant le Règlement 2022-1044 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Baie-Comeau lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi **19 janvier 2026** à 19 h 30, au 19, avenue Marquette. L'enregistrement de cette séance sera disponible sur le site de la Ville au www.ville.baie-comeau.qc.ca.

QUE les buts de ce code sont les suivants :

- Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil municipal et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la Municipalité;
- Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et de façon générale, dans leur conduite à ce titre;

- Prévenir les conflits éthiques et, s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville de Baie-Comeau au www.ville.baie-comeau.qc.ca sous l'onglet « Services – Réglementation – Règlements principaux – Règlements / Adoption 2026 ». Vous pouvez également obtenir une copie en envoyant un courriel à greffebc@ville.baie-comeau.qc.ca.

Baie-Comeau, le 7 janvier 2026



**Me Clémence Richard, greffière et
directrice des affaires juridiques**